

Brèves

Nouvelles règles de transports sanitaires : l'offre du RESAH

le 19/11/2018

Depuis le 1er octobre, les règles de gestion des transports sanitaires ont changé. Tous les transports prescrits pour un transfert entre deux hôpitaux sont par exemple dorénavant organisés et pris en charge par l'établissement de santé prescripteur. C'est pourquoi le RESAH propose une palette de services pour aider ses adhérents à se réorganiser, en proposant la réalisation d'un audit des services de transports sanitaires ; la définition un schéma cible d'optimisation organisationnelle et de réduction de coûts, avec éventuellement la mise en place d'une cellule centralisée de commande de transports ; et l'accompagnement à la sélection d'un prestataire de transport, des équipements. Les bénéficiaires de ces nouvelles prestations de service pourront, s'ils le souhaitent, mettre en commun leurs projets et expériences à travers un groupe de benchmark et d'appui animé par les équipes de Resah-Conseil.